



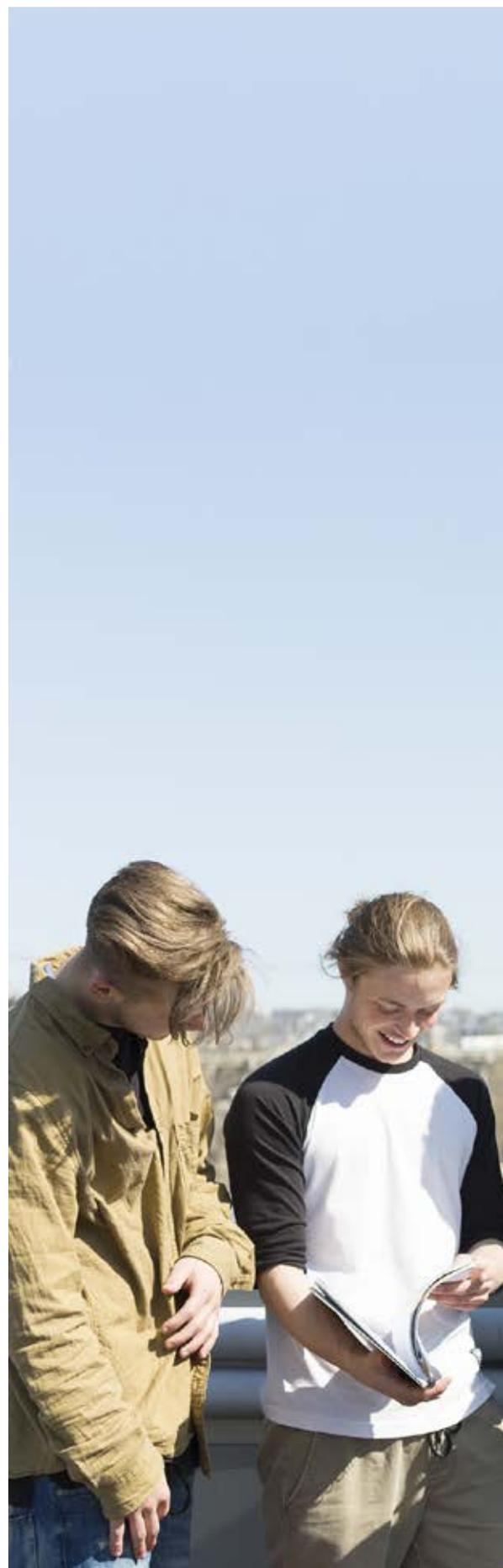
**RAPPORT  
ANNUEL**



**2016-2017**

# TABLE DES MATIÈRES

Notre Cégep	3
Mission, valeurs, vision et orientations	4
Message du directeur général et du président du conseil d'administration	5
Bilan annuel du <i>Plan stratégique de développement 2014-2018</i>	6
<b>Orientation 1</b> Placer l'étudiant et sa réussite au cœur de nos actions	7
<b>Orientation 2</b> Faire du Cégep Limoilou un acteur incontournable dans sa collectivité et présent au Québec comme dans le monde	8
<b>Orientation 3</b> Susciter la passion et la fierté d'étudier et de travailler au Cégep Limoilou	9
Statistiques sur l'effectif étudiant	10
Application des dispositions énoncées à l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs	
Bilans des activités réalisées – Annexe S024	11
Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2017	12
Fondation	13
Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration	14



# NOTRE CÉGEP

L'un des premiers collèges d'enseignement général et professionnel en 1967, le Cégep Limoilou repose sur de solides assises. Issu notamment du regroupement de l'Externat Saint-Jean-Eudes et de l'École de technologie de Québec, le Cégep Limoilou a hérité d'une grande expertise en enseignement technique et de convictions centrées sur la démocratisation de l'enseignement et la justice sociale. Des legs qui inspirent toujours son projet éducatif intitulé : *Le savoir, source de liberté!* Aujourd'hui, quelque 750 employés œuvrent à la réussite des 5 100 étudiants répartis dans 45 programmes et profils de formation dispensés sur trois sites d'enseignement. Le Collège prépare donc la relève dans des domaines très variés : sciences et technologies, arts et culture, sciences humaines, industrie touristique, sciences de la santé et administration.

Partenaire du développement économique de la région de Québec, le Cégep Limoilou contribue à l'amélioration des compétences des adultes, par ses activités de formation continue ainsi qu'à la compétitivité des entreprises, par ses nombreux services d'accompagnement et de formation. Sa complicité avec le milieu du travail l'a d'ailleurs amené à être un pionnier en enseignement

coopératif au Québec en offrant l'Alternance travail-études. En plus de réaliser diverses activités à l'étranger, dont des stages de formation, le Cégep participe à des projets de coopération internationale en Amérique latine et en Afrique. Il a de plus créé la première Classe Confucius pour l'Est-du-Québec. Toujours dans ce même esprit d'innovation, le Cégep Limoilou fait preuve de leadership dans d'autres domaines tels que le téléenseignement, l'accompagnement personnalisé pour la réussite (CPA+), l'entrepreneuriat avec son programme parascolaire Entrepreneuriat-études, le développement durable avec son comité d'action et de concertation en environnement, et le sport à titre de membre de l'Alliance Sport-Études.

Le Cégep Limoilou est donc un établissement en pleine maturité, engagé résolument dans le développement global des individus et préoccupé par la qualité du milieu de vie tant de ses étudiants que de ses employés.



# NOTRE MISSION

Le Cégep Limoilou est un établissement d'enseignement supérieur qui a pour principale mission de former et de préparer ses étudiants, jeunes et adultes, à la poursuite de leurs études, au marché du travail et à l'exercice du rôle qu'ils joueront dans la société.

Nous formons des citoyens qualifiés, responsables et engagés, capables de se réaliser, de s'adapter au changement et de contribuer activement à l'évolution de la société, inspirés par leurs idéaux. Nous favorisons le développement de la personne dans toutes ses dimensions, animés par la conviction que le savoir est source de liberté.

Faisant preuve de leadership et ouverts sur le monde, nous rayonnons dans notre collectivité et au-delà par notre implication dans le milieu et par notre soutien au développement des organisations, notamment par la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

# NOS VALEURS

Nos valeurs inspirent et influencent nos actions.

## Accessibilité

Nous sommes ouverts à la diversité, nous offrons à tous la possibilité de réussir, dans un milieu de vie humain.

## Accomplissement

Nous aidons les personnes à développer leur plein potentiel et à se dépasser. Nous leur offrons la possibilité de s'épanouir tout au long de leur vie.

## Engagement

Nous croyons que chaque personne, par son libre choix et sa prise en charge, peut façonner sa vie, améliorer celle des autres et la société.

## Créativité

Nous valorisons l'imagination, l'innovation, l'audace et la passion.

## Respect

Nous traitons les personnes avec égard, nous faisons preuve de civisme et nous posons des gestes pour protéger l'environnement et créer un avenir viable.

# NOTRE VISION

Un cégep reconnu pour sa qualité et sa créativité, affichant sa fierté et sa passion; un milieu d'apprentissage humain et vivant, offrant des possibilités de développement tout au long de la vie.

# NOS ORIENTATIONS

1. Placer l'étudiant et sa réussite au cœur de nos actions.
2. Faire du Cégep Limoilou un acteur incontournable dans sa collectivité et présent au Québec comme dans le monde.
3. Susciter la passion et la fierté d'étudier et de travailler au Cégep Limoilou.





**Le directeur général,**

**Louis Grou**



**Le président du conseil  
d'administration,**

**Guy Arteau**

Directeur de la gouvernance  
et de l'encadrement  
des projets – Autorité  
des marchés financiers

# MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le *Rapport annuel 2016-2017* témoigne du solide engagement de notre communauté à réaliser la mission du Cégep Limoilou. Nous avons œuvré ensemble pour atteindre les objectifs de la planification stratégique priorisant avant tout la réussite de chaque étudiant. À la lecture de ce rapport, vous constaterez le dynamisme qui anime notre collectivité inspirée par notre projet éducatif *Le savoir, source de liberté!*

## Donner du sens aux études

En 2016-2017, certaines priorités ont interpellé davantage l'ensemble du personnel notamment la poursuite de l'ambitieux « Projet réussite » visant à donner du sens aux études et à favoriser la réussite et la persévérance scolaire. Le nouveau DEC en Archives médicales, donné en collaboration avec le Cégep de la Gaspésie et des îles, s'est ajouté à l'offre de formation à distance. Mai 2017 a aussi permis de célébrer la première collation des grades de nos finissants.

## L'expérience Cégep Limoilou

Ensemble, nous avons revisité nos activités d'information scolaire. Nous avons tout mis en œuvre pour intéresser une relève fort attendue dans plusieurs domaines. Les portes ouvertes ont été revues, tout comme notre manière de présenter nos programmes dans les écoles secondaires. Des anciens nous ont appuyés en acceptant de témoigner dans un message télé. L'image institutionnelle du Cégep a été revue. Nos efforts se sont étendus en Afrique et en France où nous avons recruté des étudiants étrangers intéressés par nos formations techniques. Nos services d'accueil ont été bonifiés afin de les assister pour leur transition. D'autre part, c'est maintenant sous la bannière Cégep Limoilou inc. que se présentent nos services aux entreprises. Dans cette foulée, la collaboration continue que nous maintenons avec les employeurs est facilitée et nous pouvons leur proposer, d'une seule voix, notre expertise, nos perfectionnements et nos stagiaires.

## Le projet d'éducation entrepreneuriale au Cégep

Déjà bien implanté, le programme Entrepreneuriat-études du Collège poursuit son développement en proposant le volet anglophone Business Academy. Le Cégep entend d'ailleurs jouer un rôle de premier plan au sein du Projet d'éducation entrepreneuriale au cégep, officiellement lancé en juin 2017.

## Le personnel du Cégep

Le conseil d'administration a également renouvelé le mandat de la directrice des études, Chantal Arbour. De nouvelles pratiques de reconnaissance du personnel ont aussi été à l'agenda du conseil lors de l'adoption du Programme de reconnaissance. À cet effet, l'activité *Hommage aux auteurs* a connu sa première édition en mai 2017. Une formation a également été offerte sur la conception universelle de l'apprentissage.

## Des anniversaires importants

Nous avons souligné le 25<sup>e</sup> anniversaire du campus de Charlesbourg tout en préparant les 50 ans du Cégep Limoilou pour 2017-2018. Les activités de concertation avec les cégeps de Sainte-Foy et de St. Lawrence se sont intensifiées, notamment en ce qui a trait à un tarif réduit pour le laissez-passer du Réseau de transport de la Capitale.

À l'aube de ce 50<sup>e</sup> anniversaire du Cégep Limoilou, la contribution des administrateurs, des gestionnaires et des employés ainsi que l'appui de nos partenaires en vue d'assurer la réussite des étudiants et le rayonnement du Cégep Limoilou demeurent les pierres d'assise de nos réalisations. L'engagement de tous est précieux. Nous leurs sommes reconnaissants et nous les remercions sincèrement.

# BILAN ANNUEL DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2014-2018

Tout au long de l'année 2016-2017, la communauté collégiale du Cégep Limoilou s'est mobilisée pour réaliser le *Plan stratégique de développement 2014-2018*. Ce plan établit une vision claire et partagée de ce que souhaite devenir le Cégep Limoilou d'ici 2018. Pour concrétiser cette vision, trois orientations et six objectifs à atteindre ont été identifiés. En 2016-2017, l'engagement et l'enthousiasme des membres du personnel ont permis la concrétisation de plusieurs projets visant ces objectifs.





# ORIENTATION 1

Placer l'étudiant et sa réussite au cœur de nos actions

## OBJECTIF 1.1

**Offrir une expérience éducative et un enseignement qui se distinguent**

**Afin d'enrichir l'offre de formation du Cégep par le développement de traits distinctifs**

- Un partenariat a été établi avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles pour offrir le diplôme d'études collégiales (DEC) Archives médicales en formation à distance à compter de 2018-2019.
- Une entente conclue en 2016-2017 avec le Cégep Champlain – St. Lawrence permettra d'offrir un DEC bilingue en Gestion de commerces à compter de 2018-2019.
- L'offre de cours complémentaires a été mise à jour.
- Une formation complémentaire en anglais langue seconde destinée aux étudiants pour lesquels le niveau de maîtrise de l'anglais est un élément déterminant pour l'embauche a été développée. Des modules d'enseignement en ligne sont disponibles et des ateliers de conversation ont été mis en œuvre dans six programmes.

**Dans le but de développer des approches pédagogiques stimulantes, différenciées et novatrices**

- Le projet Techniques administratives en ligne va de l'avant avec l'attestation d'études collégiales (AEC) Gestion de commerces sur la plateforme numérique d'apprentissage de l'Université Laval (ENA).
- Plusieurs cours du programme Gestion de commerces ont été adaptés pour la formation en ligne dans la perspective d'offrir la formation à distance en 2017-2018.

**Pour soutenir les étudiants dans leur adaptation au collégial et dans la réalisation de leur projet d'études et de carrière**

- Des capsules comprenant des tutoriels sur Omnivox et sur Léa ont été réalisées dans le cadre de la structure d'accueil et d'intégration destinée aux étudiants allophones et issus de l'immigration.
- Dans le cadre du projet Persévérance, les enseignants ont développé trois activités liées à la facilitation du passage secondaire-collégial et à l'orientation vers un choix professionnel pour les étudiants en Sciences humaines.

**Pour enrichir la vie étudiante en privilégiant une collaboration accrue entre les secteurs pédagogique et parascolaire**

- Le développement de l'Entrepreneuriat-études s'est poursuivi notamment par l'élaboration du projet Business Academy et l'établissement d'une collaboration avec trois écoles secondaires pour développer des événements en entrepreneuriat.

- Le Cégep Limoilou fait également partie des quinze collèges membres du Projet d'éducation entrepreneuriale au cégep (PEEC) visant le développement des compétences entrepreneuriales et le partage des meilleures pratiques qui a été lancé en juin 2017.
- Le conseil d'administration a adopté la Politique entrepreneuriat-études du Collège.
- Une conférence sur le sport et la persévérance scolaire a été organisée par les enseignants du programme Sciences humaines, le 1<sup>er</sup> mars 2017.

## OBJECTIF 1.2

**Améliorer le soutien offert aux étudiants pour favoriser leur réussite et leur persévérance**

**Pour améliorer l'accompagnement des étudiants**

- Le système d'information favorisant le dépistage rapide des difficultés des étudiants, CPA+, a été implanté dans sept nouveaux programmes : Technologie de la géomatique, Électronique programmable et robotique, Arts visuels, Arts, lettres et communication – Créativité et média, Sciences humaines – Développement humain et société au campus de Québec, Technologie de la mécanique du bâtiment et Techniques de gestion hôtelière au campus de Charlesbourg.

**Afin de soutenir les étudiants dans le développement de leur maîtrise de la langue française comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde**

- Des ateliers de groupes ont permis à une cinquantaine d'étudiants allophones et issus de l'immigration d'améliorer leurs compétences en français. De l'aide a aussi été offerte aux étudiants péruviens avant le début de la session d'hiver.
- En Animation 3D et synthèse d'images, de nouveaux outils ont été produits avec les enseignants pour qu'ils puissent mieux soutenir les étudiants dans le développement de leurs compétences langagières en français. Un nouvel outil concernant la langue écrite a aussi été produit pour les étudiants en Gestion d'un établissement de restauration.
- Des ateliers préparatoires à l'épreuve uniforme de français ont été offerts aux étudiants des programmes Techniques de génie mécanique, Électronique programmable et robotique, Technologie de l'électronique – Audiovisuel, Technologie de l'électronique – Télécommunication, Technologie de l'électronique industrielle, Animation 3D et synthèse d'images, Arts visuels.

# ORIENTATION

## 2

### Faire du Cégep Limoilou un acteur incontournable dans sa collectivité et présent au Québec comme dans le monde

#### OBJECTIF 2.1

**Renforcer l'image et la présence du Cégep Limoilou dans la région, au Québec et dans le monde pour lui permettre de s'y démarquer**

**Pour renforcer la stratégie de visibilité institutionnelle et de promotion de l'offre de formation**

- L'investissement accru dans l'information publicitaire pendant la campagne de recrutement a permis d'augmenter la fréquence et la portée des messages.
- Les vidéos des programmes d'Arts, lettres et communication – Théâtre et de Gestion d'un établissement de restauration ont été réalisées.
- Un message pour la télévision a été réalisé avec les anciens diplômés, de même qu'une campagne d'affichage sur les autobus.
- En vue du 50<sup>e</sup> du Collège en 2017-2018, un plan de communication a été produit ainsi qu'un visuel et du matériel promotionnel.
- Un nouveau message promotionnel pour la formation continue a été produit et diffusé dans les cinémas.
- La Direction des communications a démarré une tournée des programmes et des départements afin de présenter les services qu'elle offre ainsi que les défis à relever au cours des prochaines années pour mieux faire connaître les programmes et les services du Cégep.

**Afin de développer des partenariats stratégiques pour favoriser le recrutement d'étudiants, faciliter leur cheminement et générer des leviers de développement pour le Cégep**

- Le Cégep Limoilou, le Collège Champlain - St. Lawrence et le Cégep de Sainte-Foy ont participé conjointement au Salon de l'emploi de Portneuf. Les collèges sont aussi partenaires de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, en plus de faire partie d'un partenariat avec Parcindustriels.ca.
- Le plan de visibilité du campus de Charlesbourg a été mis en œuvre, notamment par les festivités du 25<sup>e</sup> anniversaire.
- Du 21 au 23 avril, le Cégep Limoilou a été l'hôte de la 31<sup>e</sup> édition de l'Intercollégial de théâtre qui a rassemblé plus de 400 personnes. Quelque 125 bénévoles ont apporté leur soutien à l'événement.
- 575 personnes ont participé à la 5<sup>e</sup> édition du Défi 5 km du Cégep Limoilou, dont 60 jeunes du secondaire.
- Une stratégie de recrutement à l'international a été élaborée. Quatre missions, totalisant neuf salons, ont été réalisées.
- Un nouveau projet *En action vers le collégial* adapté aux métiers d'art a été développé et sera implanté en 2017-2018.

**Afin de développer la recherche**

- Quatre enseignants-chercheurs ont été accompagnés dans le cadre d'activités de recherche.
- Des documents destinés au comité d'éthique de la recherche ont été développés.
- Le *Bulletin pédagogique* a été utilisé comme tribune pour des activités d'information et de sensibilisation à la recherche.

#### OBJECTIF 2.2

**Positionner le Cégep Limoilou comme milieu favorisant l'apprentissage tout au long de la vie**

**Pour développer des expertises et des services distinctifs répondant aux besoins des entreprises**

- Des outils ont été développés pour la reconnaissance des acquis (RAC) en Éthique et politique et pour le cours complémentaire du DEC en Soins infirmiers.
- Le développement de l'instrumentation ministérielle en RAC pour le DEC en Technologie du génie industriel s'est déroulé comme prévu.
- La formation asynchrone en ligne sur l'administration sécuritaire de médicaments aux personnes âgées a été développée.
- L'offre de formation PeBim pour la modélisation des données du bâtiment est complétée et l'entente avec The Associated General Contractors of America, notre partenaire américain, a été prolongée jusqu'en décembre 2020.

**Pour renouveler et développer l'offre de formation et de services en formation continue en favorisant l'adéquation formation emploi**

- Les AEC Conception de jeux vidéo et Gestion financière et comptabilité informatisées ont été révisées.
- L'AEC Artiste 3D a été adoptée et son démarrage est confirmé.
- L'AEC Coordination de maquettes numériques BIM a été élaborée.

**Pour renforcer la coordination institutionnelle du démarchage et des efforts de visibilité auprès des entreprises et des organisations**

- Trois des cinq créneaux d'expertise ciblés ont été actifs. Le développement en génie a aussi débuté.
- Pour les services offerts aux entreprises, l'image de marque « Cégep Limoilou inc. » a été déployée. Du matériel promotionnel a été produit.

# ORIENTATION

# 3

Susciter la passion et la fierté d'étudier et de travailler au Cégep Limoilou

## OBJECTIF 3.1

Faire du Cégep Limoilou un lieu d'appartenance dynamique et mobilisant pour les étudiants

**Afin de reconnaître et mettre en valeur les réalisations des étudiants**

- Plus de 300 finissants ont participé à la première édition de la collation des grades, le 14 mai. Le sondage réalisé auprès d'eux démontre un taux de satisfaction de plus de 90 %.

**Pour développer chez les étudiants de tous les campus un sentiment d'appartenance fort envers le Cégep**

- Les travaux d'amélioration de l'Agora, de la cafétéria, des vestiaires du campus de Québec et du café étudiant au campus de Charlesbourg ont été réalisés.

**Afin d'alléger certains processus administratifs dans les services destinés aux étudiants**

- Dans le but de centraliser les services offerts aux étudiants allophones et issus de l'immigration, la réorganisation du travail des différents intervenants a été complétée.
- Une réflexion sur la meilleure façon de rendre l'information disponible aux étudiants, dont les étudiants étrangers, est en cours.

## OBJECTIF 3.2

Créer un environnement permettant aux membres du personnel de développer leur appartenance et d'exprimer le meilleur d'eux-mêmes

**Pour améliorer les collaborations et les communications internes**

- Des travaux de virtualisation des postes de travail en géomatique ont été réalisés, mais ne sont pas concluants. Les démarches se poursuivent pour une solution plus « définitive » pour Port@ad ainsi que certains postes administratifs et laboratoires.
- L'arrimage des pratiques entre la formation ordinaire et la formation continue en ce qui a trait à la gestion des programmes et des dossiers étudiants a fait l'objet de plusieurs rencontres de concertation entre la Direction des études et la Direction du service aux entreprises et de la formation continue. Des ajustements ont été faits et des échanges fréquents ont permis de partager des informations sur les pratiques.

- Pour la formation ordinaire, des activités ont été développées visant à favoriser la réussite et la persévérance des étudiants issus de l'immigration inscrits en Soins infirmiers.
- Les tests de sélection ont été revus dans plusieurs AEC, de nouvelles collaborations ont été établies avec le Centre d'aide à la réussite, de plus petits groupes ont été formés dans certains cours écueils et il y a eu un meilleur suivi des étudiants en intersession.
- Une formation sur les mesures d'urgence a été offerte à tout le personnel par le Service de police de la Ville de Québec.

**Afin de reconnaître et de mettre en valeur l'expertise et les réalisations du personnel**

- Un bilan des pratiques de reconnaissance a été fait.
- Un événement rendant hommage aux auteurs et créateurs du Cégep a eu lieu le 26 avril.

**Pour soutenir le développement professionnel du personnel**

- Une demi-journée pédagogique sur la conception universelle de l'apprentissage a été offerte en octobre et en janvier.
- Un plan biennal de perfectionnement des enseignants a été réalisé et sera mis en œuvre en 2017-2018.

**Pour mettre en place des mesures favorisant la rétention et la stabilisation des effectifs en personnel**

- Le processus d'accueil et d'intégration des enseignants à la formation continue est en cours de révision dans les AEC et le procédurier pour les formateurs au Service aux entreprises a été révisé.
- Des actions ciblées ont été identifiées par chaque direction et chaque service en lien avec les résultats des sondages faits auprès du personnel.

**Afin d'alléger certains processus administratifs dans les services destinés aux employés**

- Le déploiement d'un nouveau plan de classification visant à faciliter la gestion documentaire est en cours.
- Des gabarits d'appels d'offres et de contrats de service ont été développés pour permettre aux employés d'être plus efficaces en matière d'approvisionnement. De plus, un registre des contrats a été mis en place pour en assurer le suivi.
- La note de service « papier » du processus d'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) a été remplacée par un formulaire numérique intégré au bon de commande.
- Le format du rapport de mise en œuvre des programmes a été allégé.

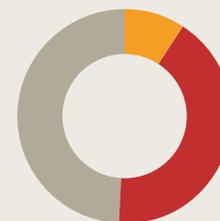
# STATISTIQUES 2016-2017

## Sur l'effectif étudiant

### Programmes

	FILLES	TOTAL GARÇONS	TOTAL
<b>TREMPLIN DEC/HORS PROGRAMME</b>			
Tremplin DEC	196	276	472
	196	276	472
<b>PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES</b>			
Préalables universitaires	11	7	18
Sciences de la nature	268	243	511
Sciences informatiques et mathématiques	5	74	79
Double DEC Sciences de la nature et Sciences humaines	6	4	10
Sciences humaines			
Administration et économie	48	99	147
Enjeux internationaux	65	163	228
Développement humain et société	405	218	623
Éducation	72	9	81
Double DEC Enjeux internationaux et Langues	29	11	40
Arts, lettres et communication			
Créativité et médias	68	47	115
Langues	59	21	80
Théâtre	41	17	58
DEC Monde	1	0	1
Arts visuels	82	38	120
	1160	951	2111
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Techniques de diététique	136	15	151
Soins infirmiers	309	40	349
Technologie du génie civil	24	171	195
Technologie de la mécanique du bâtiment	8	93	101
Technologie de la géomatique			
Information géospatiale et cartographie	8	16	24
Arpentage et géodésie	11	65	76
Technologie du génie industriel	8	28	36
Techniques de génie mécanique			
Fabrication mécanique	2	57	59
Dessin-conception	7	102	109
Électronique programmable et robotique (systèmes ordinés)	2	77	79
Technologie de l'électronique - Télécommunication	3	74	77
Technologie de l'électronique - Audiovisuel	8	59	67
Technologie de l'électronique industrielle		82	82
Techniques de comptabilité et gestion	47	34	81
Gestion de commerces	71	114	185
Techniques de bureautique - microédition et hypermédia	43	8	51
Techniques de tourisme	83	17	100
Techniques de l'informatique			
Informatique de gestion	11	111	122
Gestion de réseaux	4	91	95
Techniques de gestion hôtelière	46	24	70
Gestion d'un établissement de restauration	29	20	49
Arts du cirque	24	17	41
Techniques de métiers d'art			
Céramique	8	1	9
Construction textile	22	0	22
Ébénisterie artisanale	13	23	36
Joaillerie	11	1	12
Lutherie violon	2	0	2
Lutherie guitare	6	46	52
Sculpture	12	9	21
Animation 3D et synthèse d'images	46	76	122
	1004	1471	2475
<b>GRAND TOTAL AUTOMNE 2016</b>	<b>2360</b>	<b>2698</b>	<b>5058</b>

### Répartition Accueil / Préuniversitaire / Technique



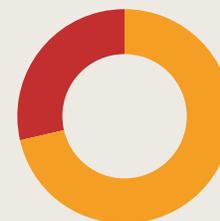
TREMPLIN DEC	472	9,3 %
PRÉUNIVERSITAIRE	2111	41,7 %
TECHNIQUE	2475	48,9 %

### Répartition Filles / Garçons



	FILLES	GARÇONS
CAMPUS DE QUÉBEC	1650	1967
CAMPUS DE CHARLESBOURG	710	731
<b>TOTAL</b>	<b>2360</b> (46,7 %)	<b>2698</b> (53,3 %)

### Répartition Québec / Charlesbourg



CAMPUS DE QUÉBEC	3617	71,5 %
CAMPUS DE CHARLESBOURG	1441	28,5 %

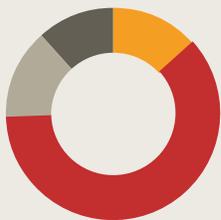
## APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 20 DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

### Effectif scolaire 2016-2017 à la formation continue

En 2016-2017, 742 étudiants étaient inscrits en formation continue, répartis dans les 3 groupes du DEC en Soins infirmiers pour auxiliaires et les 17 AEC de formation initiale. L'âge moyen de la clientèle était de 31 ans et elle était composée de 59 % de femmes et de 41 % d'hommes.

De plus, en 2016-2017, 298 personnes ont profité d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Par le biais de la RAC, 74 personnes ont complété leur formation et obtenu un diplôme.

### Répartition de l'effectif selon les secteurs d'activités [AEC]



■ DIVERTISSEMENT INTERACTIF	13,50 %
■ SOINS INFIRMIERS	61 %
■ GESTION ET ADMINISTRATION	14 %
■ TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DU GÉNIE	11,50 %

### Niveau d'effectif

Le Cégep Limoilou n'est pas en mesure de faire la reddition de compte concernant le niveau d'effectif étant donné qu'elle n'a pas reçu les cibles ministérielles pour la période de référence du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

### Contrats de services

En 2016-2017, treize contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus ont été octroyés par le Collège. Pour chacun de ces contrats, les dispositions énoncées à l'article 20 de la Loi ont été respectées.

## BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES – ANNEXE S024

Pour l'année de référence 2016-2017, les projets visant à soutenir la réussite des étudiants à besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap ont été lancés à la session d'hiver 2017. Six mois après le début des projets, il est encore tôt pour évaluer toutes les retombées, mais des données préliminaires permettent d'entrevoir des résultats positifs. En tout, 12 projets visant la réussite scolaire :

- Stratégies de lecture en physiologie (Biologie)
- Implantation d'activités inspirées du programme Zenétudes (Soins infirmiers)
- Activités pédagogiques complémentaires pour un meilleur accompagnement des étudiants ayant des difficultés en philosophie (Philosophie)
- Mesures de soutien aux apprentissages en atelier (Métiers d'art)
- La CUA dans le cours Étude du lait, des viandes et des substituts (Diététique)
- Intégration du logiciel Antidote dans le cours de renforcement en français (Littérature)
- Mesures de soutien à la lecture (Littérature)
- Capsules littéraires pour la lecture et la rédaction efficace (Littérature)
- Réduction du stress par la méditation pleine conscience (Littérature)
- Projet en lien avec l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers et issus de l'immigration (Anthropologie)
- Projets en soins infirmiers – Adaptation de documents et autres (Soins infirmiers)
- Enseignants pivots (3) pour faciliter les liens entre les services adaptés et les enseignants. (Sociologie, Littérature, Théâtre)



# INFORMATIONS FINANCIÈRES

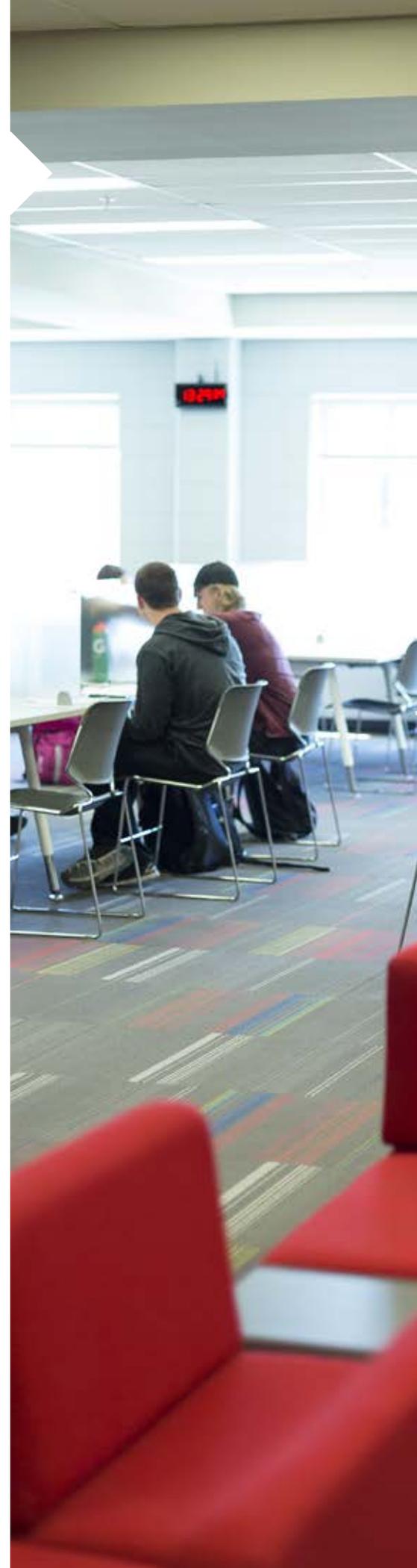
De l'exercice terminé le 30 juin 2017

## Fonds de fonctionnement

	2017 \$	2016 \$
<b>REVENUS</b>		
Enseignement régulier	55 300 969	53 634 962
Formation continue <sup>1</sup>	6 681 977	6 377 834
Services auxiliaires	3 481 656	3 496 049
<b>TOTAL</b>	<b>65 464 602</b>	<b>63 508 845</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux – Enseignants <sup>2</sup>	33 832 893	33 283 977
Salaires et avantages sociaux – Autres personnels <sup>2</sup>	18 887 099	17 759 733
Autres charges	11 752 788	11 479 378
<b>TOTAL</b>	<b>64 472 780</b>	<b>62 523 088</b>
<b>Excédent des revenus sur les charges</b>	<b>991 822</b>	<b>985 757</b>
<b>ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS</b>		
Solde de fonds au début de l'exercice <sup>3</sup>	1 980 602	1 889 511
Excédent des revenus (charges)	991 822	985 757
Virements au fonds des immobilisations	(65 000)	(206 600)
Remboursements d'emprunts autofinancés	(796 548)	(574 129)
Acquisitions d'immobilisations	(8 936)	(113 937)
Autres		0
<b>TOTAL</b>	<b>121 338</b>	<b>91 091</b>
<b>SOLDE DE FONDS TOTAL À LA FIN DE L'EXERCICE<sup>4</sup></b>		
Solde de fonds affecté à des projets <sup>5</sup> (inclut dans le solde de fonds total)	621 900	737 300

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. La formation continue comprend également les revenus et les charges des cours d'été.
2. Les salaires et les avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.
3. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.
4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non redressés).
5. Ces montants sont présentés aux lignes 40 et 42 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel 2016-2017.





# LA FONDATION DU CÉGEP LIMOILOU, UN ACTIF POUR FAVORISER LA RÉUSSITE !

La Fondation est un partenaire majeur du Cégep Limoilou. Elle contribue à son rayonnement, à sa visibilité et à sa notoriété. Mise en place en mars 2002, la Fondation a comme mission de soutenir et d'aider, directement et indirectement, les étudiants du Cégep Limoilou à réussir leurs études et à s'épanouir selon leur potentiel, leurs aptitudes et leurs aspirations.

## Trois orientations guident la Fondation dans ses interventions :

- Assurer le financement d'une activité ou d'un projet au Cégep Limoilou dans la mesure où le financement de celui-ci n'est pas assumé par l'État;
- Veiller à ce que l'attribution de fonds soit en lien avec la visée fondamentale du projet éducatif du Collège, soit de développer la personne dans toutes ses dimensions;
- Soutenir et aider les étudiants du Cégep Limoilou par l'octroi de bourses.

Pour l'année 2016-2017, la Fondation a été heureuse de financer la première collation des grades du Collège favorisant ainsi la fierté d'appartenance des étudiants. De plus, en apportant son soutien au projet des jardins communautaires sur le toit, la Fondation a permis aux étudiants de se sensibiliser à l'importance d'une saine alimentation et, au Cégep, d'être une nouvelle fois précurseur sur le plan environnemental tout en consolidant ses liens avec la communauté.

RÉUSSIR  
ENSEMBLE!

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adopté en vertu de l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., chapitre M-30  
Adopté par le C.A. le 15 juin 2009 (résolution C.A. 354.08.01- Cote 12 L

## PRÉAMBULE

**En 2016-2017, aucun cas n'a été traité en vertu du code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep Limoilou.**

La Loi sur le ministère du Conseil exécutif stipule que les membres du conseil d'administration d'un collège d'enseignement général et professionnel « doivent établir un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable ». Ce code doit, entre autres choses :

- traiter des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
- traiter de l'identification de situations de conflits d'intérêts;
- régir ou interdire des pratiques reliées à la rémunération de ces personnes;
- traiter des devoirs et des obligations de ces personnes même après qu'elles ont cessé d'exercer leurs fonctions;
- prévoir des mécanismes d'application, dont la désignation des personnes chargées de l'application du code et la possibilité de sanctions.

La loi prévoit également que le rapport annuel d'un collège doit inclure le code d'éthique et de déontologie et faire état des cas traités (manquements constatés, décisions prises, personnes révoquées, etc.) au cours de l'année.

Le présent règlement constitue le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration du Cégep Limoilou. Il vise à assurer la confiance du public envers le conseil et à permettre aux administrateurs d'exercer leurs fonctions avec indépendance et intégrité. Les dispositions du présent code viennent compléter, en les adaptant à la situation particulière du Collège, les dispositions d'ordre public contenues dans le Code civil du Québec ou dans la Loi sur les collèges; en cas de conflit, ces dernières dispositions l'emporteraient toutefois sur les dispositions du présent règlement.

## 1.00 OBJET

Le présent règlement comprend des règles d'éthique, reliées aux valeurs morales qui caractérisent le Cégep Limoilou en général, et des règles de déontologie, qui concernent les devoirs particuliers qu'impose aux membres du conseil d'administration l'exercice de leur fonction d'administrateur.

## 2.00 OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

### 2.01 Obligation générale

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi, au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable. Il adhère aux valeurs préconisées par le Collège, notamment celles qui sont consignées dans le projet éducatif et le plan stratégique

de développement. Il peut lui arriver d'être en conflit d'intérêts; il se plie le cas échéant aux règles en vigueur en cette matière.

### 2.02 Obligations spécifiques

L'administrateur doit, dans l'exercice de sa fonction :

- a. respecter les lois et les règlements applicables au Collège;
- b. participer activement aux assemblées, cette obligation implique que l'administrateur prend connaissance au préalable de la documentation transmise, qu'il prend part aux débats et qu'il se prononce autant qu'il sache au moment du vote;
- c. la situation d'un membre absent à trois assemblées consécutives prévues au calendrier est automatiquement examinée par le comité de discipline décrit à l'article 5.00;
- d. faire preuve de modération et de respect, dans ses propos et son comportement général, pendant les assemblées;
- e. préserver le caractère confidentiel des documents qui lui sont remis et qui sont explicitement réservés à l'usage exclusif des administrateurs;
- f. préserver le caractère confidentiel des délibérations entourant les questions traitées à huis clos;
- g. se retirer de la séance lorsque le président déclare qu'il est exclu du vote;
- h. divulguer tout intérêt actuel ou potentiel dans une question soumise à la considération du conseil;
- i. faire preuve de discrétion en exprimant ses opinions personnelles sur les décisions prises lors d'une assemblée;
- j. s'abstenir de tirer un profit indu, pour lui ou pour un tiers, de la position occupée ou des informations obtenues, pendant la durée de son mandat d'administrateur et pendant l'année qui suit la fin de ce mandat;
- k. s'abstenir d'utiliser les biens du Collège pour son profit personnel ou pour le profit d'un tiers;
- l. refuser, pour lui ou pour un tiers, tout présent ou tout autre avantage sauf les cadeaux usuels et de peu de valeur;
- m. signaler au président ou au secrétaire une information ou un fait porté à sa connaissance qui contrevient aux règles en vigueur, ou qui sont susceptibles de nuire à la réputation ou au fonctionnement du Collège.

### 3.00 RÉMUNÉRATION

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de sa fonction. Il ne peut conclure quelques contrats avec le Collège ni toucher des honoraires pour des services rendus.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir le traitement et les autres avantages prévus à leur contrat de travail. Le remboursement des dépenses de déplacement, conformément aux règles en vigueur au Collège, n'est pas considéré comme une rémunération.

## 4.00 CONFLITS D'INTÉRÊTS

### 4.01 Définition

L'intérêt se définit comme quelque chose qui importe, qui a de la valeur, qui est avantageux, dans quelque domaine que ce soit. L'intérêt personnel englobe l'intérêt qui pourrait concerner un proche ou une tierce personne. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et son obligation de rechercher l'intérêt du Collège. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur.

### 4.02 Situations générales de conflits d'intérêts

À titre d'illustration, et sans restreindre la portée de l'article qui précède, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts, le cas où un administrateur, ou le groupe qui l'a nommé ou élu, a directement ou indirectement un intérêt dans une question soumise à la considération du conseil; le cas où un administrateur a, directement ou indirectement, intérêt dans un contrat ou un projet de contrat liant le Collège; le cas où un administrateur peut obtenir ou perdre un avantage résultant d'une décision du conseil; le cas où un administrateur accepte un cadeau ou une faveur de la part d'une entreprise qui transige ou souhaite transiger avec le Collège; le cas où un administrateur cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour obtenir un avantage.

### 4.03 Situations particulières prévues dans la Loi sur les collèges

Les articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges prévoient des situations de conflits d'intérêts qui concernent en particulier les administrateurs qui font partie du personnel du Collège.

Ces dispositions touchent par exemple les questions reliées au lien d'emploi, à la rémunération, aux avantages sociaux et aux autres conditions de travail; elles s'appliquent différemment selon la catégorie d'employés à laquelle appartiennent les administrateurs visés.

Il appartient au président du conseil d'annoncer, à la fin de la période de présentation d'une question, si un ou des administrateurs sont privés de leur droit de vote sur cette question. Le cas échéant, les administrateurs visés doivent se retirer de la séance après avoir eu l'occasion de faire leurs observations.

## 5.00 COMITÉ DE DISCIPLINE

### 5.01 Composition

Le comité de discipline est composé de quatre membres : le président du conseil qui le préside d'office, le directeur général et deux personnes élues, l'une parmi les membres internes, l'autre parmi les membres externes du conseil.

L'élection a lieu lors de la dernière assemblée ordinaire de l'année scolaire, suivant la procédure annexée au Règlement sur la régie interne (A-01).



Au même moment, le conseil élit également deux substitués, qui pourraient suppléer si nécessaire les membres en titre au cours de leur mandat.

Le mandat des membres couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante. Le secrétaire général agit comme secrétaire du comité, sans en être membre.

## 5.02 Mandat

Le comité examine les plaintes ou les situations d'irrégularité qui sont soumises à son attention par un membre du conseil ou par le secrétaire général. Ce dernier peut soumettre au comité un cas signalé par une personne qui n'est pas membre du conseil d'administration.

Lorsque le comité considère qu'il y a eu manquement, il communique avec l'administrateur visé, l'informe des faits qui lui sont reprochés et l'invite à faire part de ses observations dans les trente jours qui suivent.

En cas d'urgence ou de faute grave présumée, le président peut, immédiatement et provisoirement, relever de sa fonction l'administrateur mis en cause. Au terme du processus, le comité peut conclure qu'il n'y a pas eu manquement de la part de l'administrateur visé; dans le cas contraire, il impose à ce dernier la sanction qu'il juge appropriée (réprimande, suspension ou révocation). Le président fait rapport au conseil des cas traités et du suivi accordé: décisions du comité, sanctions imposées et nom des administrateurs révoqués ou suspendus. Ces informations sont également publiées dans le rapport annuel du Collège.

## 6.00 APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement remplace le R-13 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (résolution C.A. du 10 décembre 1997). L'annexe 1 est présentée aux seules fins d'information; elle ne fait pas partie du présent règlement.

Il entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil.

Le secrétaire général est responsable de son application. À ce titre, il informe les administrateurs du contenu et des modalités d'application du code et les conseille en matière d'éthique et de déontologie.

## ANNEXE 1

### DISPOSITIONS D'ORDRE PUBLIC CONCERNANT LES OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

#### CODE CIVIL DU QUÉBEC

##### SECTION III

### DES OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DE LEURS INHABILITÉS

**321.** L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

1991, c. 64, a. 321.

**322.** L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

1991, c. 64, a. 322.

**323.** L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

1991, c. 64, a. 323.

**324.** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

1991, c. 64, a. 324.

**325.** Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

1991, c. 64, a. 325.

**326.** Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

1991, c. 64, a. 326.

**327.** Sont inhabiles à être administrateurs les mineurs, les majeurs en tutelle ou en curatelle, les faillis et les personnes à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction.

Cependant, les mineurs et les majeurs en tutelle peuvent être administrateurs d'une association constituée en personne morale qui n'a pas pour but de réaliser des bénéfices pécuniaires et dont l'objet les concerne.

1991, c. 64, a. 327.

**328.** Les actes des administrateurs ou des autres dirigeants ne peuvent être annulés pour le seul motif que ces derniers étaient inhabiles ou que leur désignation était irrégulière.

1991, c. 64, a. 328.

**329.** Le tribunal peut, à la demande de tout intéressé, interdire l'exercice de la fonction d'administrateur d'une personne morale à toute personne trouvée coupable d'un acte criminel comportant fraude ou malhonnêteté, dans une matière reliée aux personnes morales ainsi qu'à toute personne qui, de façon répétée, enfreint les lois relatives aux personnes morales ou manque à ses obligations d'administrateur.

1991, c. 64, a. 329.

**330.** L'interdiction ne peut excéder cinq ans à compter du dernier acte reproché. Le tribunal peut, à la demande de la personne concernée, lever l'interdiction aux conditions qu'il juge appropriées.

1991, c. 64, a. 330.

## LOI SUR LES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

### Conflit d'intérêts

**12.** Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

### Interdiction

En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

### Employés visés

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général et le directeur des études, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

### Vote du directeur général

Malgré le deuxième alinéa, le directeur général peut voter sur toute question portant sur le lien d'emploi du directeur des études ainsi que sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail qui sont particulières à ce dernier. En outre, le directeur des études peut voter sur toute question concernant le lien d'emploi du directeur général.

1966-67, c. 71, a. 12; 1979, c. 24, a. 6; 1990, c. 4, a. 265; 1993, c. 25, a. 6; 1997, c. 87, a. 11.

### Conflit d'intérêts

**20.1.** Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

1993, c. 25, a. 16.



### **CAMPUS DE QUÉBEC**

1300, 8<sup>e</sup> Avenue  
Québec (Québec) G1J 5L5  
418 647-6600

### **CAMPUS DE CHARLESBOURG**

7600, 3<sup>e</sup> Avenue Est  
Québec (Québec) G1H 7L4  
418 647-6600

### **PAVILLON DES MÉTIERS D'ART**

Centre de formation  
et de consultation  
en métiers d'art – Cégep Limoilou  
299, 3<sup>e</sup> Avenue  
Québec (Québec) G1L 2V7  
418 647-0567

[WWW.CEGEPLIMOILOU.CA](http://WWW.CEGEPLIMOILOU.CA)